

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

**Covid-19 :  
Mesures d'urgence  
pour l'emploi et les entreprises**

Au 16 mars 2020

---

[www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)

**RÉGION  
BOURGOGNE  
FRANCHE  
COMTE**

**Objectif 1 : consolider la trésorerie des entreprises  
en sécurisant les établissements bancaires**

**1. Un renforcement de la garantie bancaire**

La Région dote un fonds de garantie opéré par Bpifrance qui permet de garantir à 80% des prêts de **renforcement de trésorerie**. Elargissement des conditions BFC Garantie (80%, délai)

Montant : 3 millions permettant de garantir 60 millions

*Public : TPE, PME jusqu'à 250 personnes, tous secteurs*

*Comment : Votre banque qui sollicite Bpifrance*

---

[www.bourgognefranche-comte.fr](http://www.bourgognefranche-comte.fr)

## Objectif 1 : consolider la trésorerie des entreprises en sécurisant les établissements bancaires

### 2. Un prêt rebond pour les secteurs les plus impactés

Quand la région verse 100, BPI prêt 300 à l'entreprise et exige 300 de prêt bancaire, garanti, de la banque = 600 en trésorerie dans l'entreprise

Montant : 3 millions permettant de prêter 18 millions

*Public : secteurs les plus impactés (tourisme, événementiel, etc.)*

*Comment : Bpifrance et votre banque*

## Objectif 2 : consolider la trésorerie des entreprises par nos propres moyens

### 3. Un différé de remboursement des prêts ARDEA

Un différé de remboursement de 6 mois accordé sur simple demande.

Montant : 3 millions

*Public : Toute entreprise déjà bénéficiaire d'une avance remboursable*

*Comment : Solliciter l'ARDEA*

## Objectif 2 : consolider la trésorerie des entreprises par nos propres moyens

### 4. Maintenir les paiements aux entreprises

Dans le plan de continuité d'activité de la Région, l'activité prioritaire est le paiement des entreprises

*Public : Toute entreprise bénéficiaire (subvention, marché)*

### 5. Marchés publics

Les pénalités de retard ne seront pas appliquées

*Public : Toute entreprise titulaire d'un marché*

## Objectif 3 : situations particulières

### 6. Maintien des rémunération pour les formés

La rémunération des personnes formées est maintenue même en cas d'annulation de la formation

*Public : Toute personne formée et rémunérée par la région*

Des dispositions pour le **secteur associatif** (aide à domicile, sport, culture... chaque secteur avec ses spécificités) sont à l'étude.

## Objectif 4 : préparer la suite

- **Même si la priorité est de consolider la situation de crise...**
- Il est de notre devoir de préparer le redémarrage de l'activité économique dans les meilleures conditions, la relance « classique » par la commande publique au BTP n'étant sans doute pas suffisante
- Enjeu des relocalisations : sera à travailler secteur par secteur

Merci